

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de mars à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 24 mars 2023.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet,
Nicolas Laks

MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, V. Roy, G.
Vilmint, S. Casabianca S. Baud, M. Aragon, C. Arhuero,
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : C. Roy donné à V. Roy, S. Pérou donné à C. Arhuero

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi , A. Blanc, R. Cusin

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	20
Présents :	15
Votants	17
Dont pouvoirs	02

N° 2023-34

FINANCES- Demande de subvention au titre des amendes de police-Opération pacification

Monsieur Christophe SEIFERT, adjoint à l'urbanisme, expose que la commune souhaite lancer une opération de pacification routière sur le territoire de la commune.

Afin de continuer à lutter de manière efficiente à des situations d'insécurité liées quasiment exclusivement à une vitesse excessive des véhicules empruntant quotidiennement notre réseau routier, nous sollicitons le Département pour la mise en place de nouveaux aménagements routiers.

Les projets de modifications des grandes artères de la commune font partie d'un ensemble en préparation avec le cabinet ARTER.

Il s'agit, pour la plupart de mise en place de ralentisseurs et d'écluses.

Le coût de ces travaux est estimé à 48 415.00 € HT.

Il est donc proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de solliciter le Département pour obtenir une subvention de cette opération au titre des amendes de police.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS

Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le maire,

